



*Bar-Le-Duc, le 13 juin 2022*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les recours déposés par nos collègues qui n'ont pas obtenu le temps partiel ou la quotité demandé.

A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous ne pouvons que regretter la possibilité de travailler à temps partiel ne soit pas un droit pour tous.

Lors de sa première rencontre avec les organisations syndicales, notre nouveau ministre a indiqué qu'une de ses ambitions étaient de rendre notre métier plus attractif. Et pour le SE-Unsa, l'attractivité ne passe pas uniquement par une revalorisation salariale mais également par une réelle considération des personnels par le respect de leur choix en termes de quotité de travail.

Comment rendre nos métiers attractifs quand une mère de famille ne peut pas trouver un équilibre entre son travail et ses enfants car le temps partiel demandé lui est refusé ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, suite à des problèmes de santé qui vous empêchent de travailler sur une période de l'année, on vous refuse le droit de prendre un temps partiel sur cette même période. Alors même que cela correspond pourtant aux préconisations de la médecine de prévention ?

Comment rendre nos métiers attractifs quand, pour accompagner leurs parents vieillissants et porteur de handicap, on ne vous laisse pas travailler à temps partiel ?

Vous nous expliquerez que vos choix sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres, à savoir notamment gérer l'état déficitaire de notre département à la rentrée. Le Se-Unsa se félicite de votre souci de mettre un enseignant devant chaque classe. Cependant pour nous, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien être en ne leur permettant plus de trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie personnelle. Pour le SE-Unsa, cela doit se gérer au niveau national par la création de poste et par le recrutement de plus d'enseignants, encore faudrait-il, pour cela, que nos métiers soient réellement attractifs et que la gestion des ressources humaines ne se limitent pas à de simples mots dans des rapports ministériels.

Le SE-Unsa terminera cette déclaration par une injustice, que nous dénonçons depuis de trop nombreuses années, celle de la non accessibilité pour tous du 80%. Le 80% hebdomadaire est une quotité mise en place dans de nombreuses fonctions publiques. Elle est accessible dans l'Education Nationale dans tous les corps de métier sauf pour les enseignants du 1er degré. On nous explique souvent, que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ne sont pas des sous - profs, et pourtant ce genre d'inégalité laisse le penser.

En vous remerciant pour votre écoute